

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/3

Séance du 9 juillet 2019

CO 074 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD (départ 22h), Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS à Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT à Martine PINGAT CHANEY, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Roger GROS à Dominique GAHIER, Pascal DROGREY à Jacques FAIVRE, Bernard DODANE à Laetitia DOS SANTOS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Danièle CARDON à Marie Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, soit 15 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : André VIONNET, Anne-Frédérique BRENOT, Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : Anne DE ZAN, André PROST, Denis BRENIAUX, Jean-Luc BROCARD, Daniel BERTOCCHI, Sylvain BENETRUY, Jacky REVERCHON, Yann PINGUAND, Jacqueline COTTAREL, Mathieu GERARD, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François PERRIN.

Convocation faite le : 1^{er} juillet 2019

Objet : Adoption du projet d'organigramme des services communautaires.

VU l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 - article 46 portant dispositions statutaires relatives à la FPT fixe la liste des domaines sur lesquels les comités techniques sont consultés pour avis. Il est complété par d'autres dispositions législatives et par des dispositions réglementaires diverses. Ces dispositions définissent un cadre juridique dont le champ d'application est relativement large, compte tenu de la loi du 13 juillet 1983 qui pose le principe d'une participation des fonctionnaires à l'organisation et au fonctionnement des services publics par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs ;

Il ne peut être dressé une liste précise et limitative des questions entrant dans ce champ d'application. L'inscription à l'ordre du jour d'une question s'apprécie au cas par cas, sous le contrôle éventuel du juge administratif. En conclusion et en synthèse, il y a lieu de considérer que les comités techniques doivent être consultés d'une manière générale sur toute mesure susceptible d'entraîner des modifications ou des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des services des collectivités et sur toute question touchant aux conditions de travail des agents.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice :	94
Présents :	64
Votants :	79

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2019

CO 074 DE (SUITE)

Objet : Adoption du projet d'organigramme des services communautaires.

CONSIDERANT que le Comité technique (CT) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif. Les questions soumises aux CT ne doivent pas être relatives à la situation individuelle des agents, ces situations relevant quant à elles de la compétence des Commissions administratives paritaires (CAP) ;

VU le rapport sur les conditions d'élaboration dudit organigramme, de communication et de concertation des personnels concernés par des changements ;

CONSIDERANT que l'organigramme se veut évolutif dans son organisation et faire preuve d'agilité fonctionnelle en fonction des politiques publiques, des besoins, de structuration post fusion, de la mutualisation de services avec les collectivités, de la configuration attendu sur les finances (cf audit des comptes de la CCAPS), du cadre réglementaire (projet de loi «de transformation de la *Fonction Publique*») il est proposé une organisation comme suit :

Nature	Agent Responsable	Activités	Nombre agents et cat.
Pole Administration générale	Pascal Bride	Direction générale, gouvernance, service RH, service comptabilité finances, marchés et commande publique, communication, informatique, juridique, CLECT	Nombre ETP : 9 Cat A : 1.50 Cat B : 3.90 Cat C : 3,60
Pole Vivre Ensemble	Corinne Lacroix	ALSH, enfance, crèche, Ram, restaurant scolaire, mobilité, MSAP, Contrat local de santé	Nombre ETP :32,38 Cat A : 5.50 Cat B : 2 Cat C : 24.88 (dont 23.88 pour les 8 alsh)
Service Programme Leader	Céline Drouault Sirin	Coordination, animation, gestion Leader	Nombre ETP : 1.85 Cat A : 1.15 Cat B : 0.70 Cat C : 0
Pôle Environnement	Pascal Collin	Gemapi, hydraulique, biodiversité et Natura 2000, transition énergétique, assainissement et eau potable	Nombre ETP :7,90 Cat A : 1.50 Cat B : 0.80 Cat C : 5.60
Pôle Planification	Florian Pierre	Document d'urbanisme, Plui, Spr, ORT	Nombre ETP :2,20 Cat A : 1.20 Cat B : 1 Cat C : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2019

CO 074 DE (SUITE)

Objet : Adoption du projet d'organigramme des services communautaires.

Service Culture	Rose Anne Legrand	Coordination, lecture publique, enseignement musical	Nombre ETP : 7,08 Cat A : 1 Cat B : 5.08 Cat C : 1 Y compris professeurs de musique (Ecole de Musique Poligny uniquement)
Pôle Economie Emploi	Florian Pierre	GPEC, marketing, commerce, Fisac, commercialisation ZAE, aménagement économique, accueil	Nombre ETP : 2,55 Cat A : 1.55 Cat B : 1 Cat C : 0
Pôle Technique	Eric Chomat	Travaux, bâtiment, équipement sportif, piscine, maintenance, sécurité bâtiment et agents, gens du voyage, randonnée	Nombre ETP : 3,80 Cat A : 0.70 Cat B : 0.10 Cat C : 3
Mutualisation : Pole administration	Pascal Bride	Pole administration générale, rh, communication, secrétariat des communes	Nombre ETP : 2.35 Cat A : 0 Cat B : 0.35 Cat C : 2

VU le projet d'organigramme des services communautaires soumis au Comité Technique du 20 juin 2019 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / ARRETE le projet d'organigramme tel que figurant dans le tableau synoptique joint et dans le tableau synthétique ci-dessus ;
- 2 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 15/07/2019

Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190709-CO074DE_2019-DE